

Le 23 février 2011 INS C

**0306 Rapport d'information 2009 des Comités stratégiques aux membres de la
Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO; comptes annuels
2009; planification financière et budgets provisoires 2011**

1. Objet

La convention intercantonale créant la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse romande (HES-S2), qui s'applique ici, prévoit un contrôle parlementaire annuel d'exécution. Le document mentionné en titre porte sur les réalisations qui ont vu le jour en 2009, ceci en regard d'une part des intentions stratégiques majeures de la période de plan financier et de développement 2008-2011 de la HES-SO et, d'autre part, en regard des objectifs globaux définis par la Confédération, dans le cadre de la révision de la loi sur les Hautes écoles spécialisées (LHES). La présentation des comptes 2009 et des budgets finaux 2011 l'accompagne. Le Rapport annuel 2009 de la Commission interparlementaire de contrôle est joint en annexe au rapport des Comités stratégiques.

2. Bases légales

Article 56 de la convention intercantonale du 6 juillet 2001 créant la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse romande (HES-S2) (Annexe 1 du RSB 439.32).

3. Proposition

Le Grand Conseil prend connaissance du Rapport d'information 2009 des Comités stratégiques aux membres de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier :

